

**Consultation publique  
du 29 mai 2012**

**Développement résidentiel Amédée**

**COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AMÉDÉE  
TENUE LE 29 MAI 2012, À 19 H, AU STUDIO B  
DU CENTRE DES ARTS DE BAIE-COMEAU**

---

Représentants de la Ville de Baie-Comeau :

Mme Christine Brisson

MM. François Corriveau

Richard Fournier

Animation par : M. Patrick Frigon

La rencontre débute à 19 h

---

**2.20**

M. Richard Fournier résume le projet.

**5.50**

M. Patrick Frigon explique les règles concernant les présentations à venir.

**10.05**

M. Normand Bissonnette présente l'Organisme de Bassins versants Manicouagan.

Il faudrait prévoir un développement qui protégera les rives et les milieux humides. Il demande une plantation additionnelle dans la zone tampon. Des îlots de verdure dans les stationnements. Éviter une mise à l'eau qui apportera achalandage et bateaux moteurs. Il propose un pont parallèle au boulevard en direction de l'intersection du CLSC pour éviter une autre intersection.

Voir le document soumis par M. Bissonnette

**23.39**

Mme Lucie Rousseau demande de regarder ailleurs où ça peut être bâti avant d'aller construire sur ce site. Elle nous montre des photos représentant des sites disponibles ailleurs dans la région.

**31.05**

M. Patrick Roberge propose un programme de construction volumétrique et un « look » semblable pour la rue, marge latérale plus grande et avant pour plantations. Minimum et maximum de hauteur de toitures et de solages. Homogénéité. Niveau de terrain fini

prédéterminé. Aligner les résidences parallèles à la rue. Entrées de voitures toutes du même côté de la maison. Matériaux nobles en façade et bannir polymère et vinyle. Obliger minimum de superficie d'arbres. Obliger finition extérieure dans les deux ans en cour arrière des résidences bordant la rivière. Avoir un service électrique souterrain et augmenter la surface des garages adjacents pour ne pas avoir de remises en cour arrière. Vendre la portion arrière jusqu'à la limite riveraine pour que le propriétaire s'en occupe. Faire la piste dans la zone tampon et mettre une plantation de conifères pour couper le son. Quartier beau et tranquille. Favoriser une seule descente à l'eau publique. Interdire les accès privés.

#### **42.14**

Mme Lisette Roberge : Zone commerciale près de la zone résidentielle. Cohabitation peut être conflictuelle. La zone tampon est importante. La présence de jardins communautaires est intéressante pour contrôler les eaux de pluie. Études de sol et techniques de construction devront être démontrées comme fiables. Transport efficace de la marchandise doit être analysé. Connectivité. Harmonisation dans un cadre global. Avoir une vision de développement. Transport collectif à y prévoir. Inciter les résidents à se responsabiliser quant au milieu naturel du secteur. Îlots de verdure dans les stationnements. Avoir de la verdure sur les terre-pleins. Séparer les chaussées. Utilisation du bois dans les constructions neuves. Intégrer des constructions hybrides mettant en valeur l'intégration du bois et de matériaux comme la pierre et l'aluminium.

#### **52.10**

M. Olivier Doucet propose la mise en place d'un réseau de chaleur fonctionnant à l'eau chaude provenant de la combustion de la biomasse industrielle et résidentielle disponible dans la région. Il propose que les commerçants adhèrent obligatoirement à ce réseau. Il devrait y avoir une étude de faisabilité qui précéderait ce projet.

#### **1:03.24**

Mme Mirika Gagné remet en question les études réalisées par les promoteurs éventuels. Elle mentionne que le parc immobilier commercial actuel dispose déjà de lots et d'immeubles vacants. Elle reconnaît que la construction entre les deux secteurs est souhaitable, mais une ville se développe dans son identité via les individus, l'art, le sport et la culture davantage que par des valeurs commerciales et matérielles.

#### **1:08.09**

Mme Leithicia Babin demande à ce que la rivière Amédée soit mise en valeur et qu'elle demeure accessible au public. Elle propose l'interdiction de bateaux moteurs sur ce cours d'eau. Elle croit que les lots arrière ne devraient pas être vendus aux riverains. Elle propose un point de location de vélos, patins à roues alignées ou d'embarcations à partir de ce point d'accès à la piste cyclable et à la rivière. Elle propose de limiter le déboisement au minimum et y permettre la pêche en ville à partir de la rive.

#### **1:14.39**

M. Gilles Gaudreault demande que l'ancien tracé de la piste cyclable soit maintenu. Il mentionne que par expérience, il doute que la vente de la bande de protection riveraine puisse être une solution pour conserver cette bande boisée intacte. Il propose l'aménagement d'un sentier semblable à l'autre côté de la rivière. Il faut occuper la bande publique pour qu'il n'y ait pas d'empiètement. Il suggère l'utilisation de la rampe de mise à l'eau derrière le Centre des arts de Baie-Comeau au lieu d'aménager une nouvelle rampe, mais un petit parc pourrait quand même être prévu à cet endroit.

**1:19.30**

M. Gaston Lessard soumet plusieurs questions que M. Frigon reformule en recommandations. Il aimerait que la Ville exige ou encourage la construction de résidences utilisant le bois comme matériaux. La Municipalité devrait assumer certaines responsabilités quand à l'analyse et la qualité des sols à cet endroit pour en informer les acheteurs préalablement à leur achat. La Ville ne devrait pas subventionner les acheteurs pour ce qui est du remplissage de ces terrains.

**1:25.00**

Mme Anne-Marie Hickey parle de l'importance de la qualité de l'environnement dans nos milieux de vie. Elle demande à ce que la population soit sensibilisée à l'importance de la propreté dans notre ville.

**1:21.07**

Mot de la fin de M. Patrick Frigon et de Mme Christine Brisson.

Remerciements

**1:41.07**

FIN